



Envoyé en préfecture le 20/07/2021

Reçu en préfecture le 20/07/2021

Affiché le 20/07/2021

ID : 063-200071199-20210713-CCPL\_2021\_111-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	36 dont 8 pouvoirs

Date de convocation : **06 juillet 2021**

Date d'affichage : **06 juillet 2021**

### SEANCE DU 13 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize du mois de juillet à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Limons.

#### **Présents avec voix délibérante :**

Denis BEAUVAIS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Michel GAUME, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Saïd MOURTADA (suppléant de David DESPAX), Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Maryse TRILLON (suppléante de Guy TIXIER).

#### **Absents ayant donné un pouvoir :**

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Gilles MAS  
Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Luc CHAPUT  
Fabienne GASTON a donné pouvoir à Remy PETOTON  
Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE  
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS  
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE  
Laurent PLANCHE a donné pouvoir à Patrice DARPOUX  
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY

#### **Absents représentés :**

Stéphane BARDIN, David DESPAX, Guy TIXIER

#### **Absents :**

Marc CARRIAS, Roland GENESTIER, Pierre LYAN

**Secrétaire de séance :** Matéo MOREL

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2021-111 : **MODIFICATION DES CRITERES D'ATTRIBUTION DE L'AIDE EN SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES D'ENVERGURE COMMUNAUTAIRE**

Rapporteur : Stéphane CHABANON

Le conseil communautaire, lors de sa séance du 29 octobre 2018, a défini les critères d'attribution de l'aide « Soutien en faveur des associations culturelles et sportives d'envergure communautaire assurant la formation des jeunes ».

Envoyé en préfecture le 20/07/2021

Reçu en préfecture le 20/07/2021

Affiché le 20/07/2021

ID : 063-200071199-20210713-CCPL\_2021\_111-DE

Les élus de la commission Enfance-Jeunesse, Action sociale, Culture et Lecture publique avaient proposé que le dispositif s'adresse aux associations dont l'action répond aux conditions suivantes :

- Le siège de l'association est situé sur la communauté de communes Plaine Limagne.
- Le nombre de jeunes, issus d'au moins 4 communes de la communauté de communes.
- L'activité concernée est située sur le territoire de la communauté de communes Plaine Limagne.

L'aide porte exclusivement sur la formation et est proportionnelle au nombre de jeunes de moins de 16 ans. La subvention de la communauté de communes s'élève à 12 € par élève de moins de 16 ans. Le montant de la subvention est plafonné à 1500 € par association.

Afin d'ouvrir cette aide à d'autres associations, il est proposé de modifier le critère correspondant au nombre de jeunes, de remplacer 4 communes par 2 communes.

Pour le financement du dispositif 2021-2022, il est proposé d'inscrire au budget prévisionnel de l'année 2022 une enveloppe budgétaire de 15 000 €.

→ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

- de valider les critères d'attribution du soutien en faveur des associations culturelles et sportives assurant la formation des jeunes ;
- de valider la modification du règlement du dispositif, annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser le lancement d'un nouvel appel à candidatures pour 2021-2022 ;
- d'inscrire au budget prévisionnel de l'année 2022 une enveloppe de 15 000 € pour le dispositif ;
- de charger Monsieur le Président de toutes les formalités administratives et financières liées à ce dossier.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 20/07/2021

Le président,



Le président,

Claude RAYNAUD

